



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL
Alpes-Maritimes

Le vendredi trois juin deux mille vingt-deux, à 17 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 30.05.2022

Etaient présents : Monsieur Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noel MAGALON, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Monsieur Frédéric PASQUIER, conseiller municipal,

Absents : M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal

Représentés : M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Nicolas DONADEY, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 03/06/2022, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 03/06/2022, M. Pascal THIERY est représenté par M. Noël MAGALON aux termes d'une procuration en date à Beuil du 03/06/2022, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d'une procuration en date à Beuil du 03/06/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°04.2022

DELIBERATION N°5 : DELIBERATION COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LE DEPLACEMENT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la délibération n°09 du 15 avril 2022, il convient de préciser que pour des raisons de visibilité et d'accessibilité, la municipalité a décidé de déplacer l'agence postale communale qui était située Place Joseph Garnier, afin de l'installer dans les locaux de l'Office du Tourisme 1, rue du Comté de Beuil.

Après questionnement et visite sur place des responsables de La Poste, cette proposition a reçu un avis favorable de leur part.

Cette nouvelle installation devrait être effective au début le 5 juillet 2022.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de bien vouloir valider cette proposition de déplacement de l'agence postale communale dans les locaux de l'Office du Tourisme, 1 rue du Comté de Beuil, et de l'autoriser à signer si nécessaire, tous les documents utiles à ce changement.

Le Conseil Municipal,

Qu'il expose du Maire et après en avoir délibéré

- **Accepte le déplacement** de l'agence postale communale dans les locaux de l'Office du Tourisme, 1 rue du Comté de Beuil

006-210600169-20220803-2022_04_05-DE

Reçu le 14/07/2022

Autorise le Maire à signer si nécessaire, tous les documents utiles à ce changement

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire
Roland GIRAUD

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**



AR Prefecture

006-210600169-20220603-2022_04_05-DE
Reçu le 10/06/2022